DEBROUSSAILLANT PFC

Débroussaillant liquide



■ AVANTAGES

- Deux matières actives parfaitement complémentaires.
- Large spectre d'efficacité et très grande rapidité d'action.
- Parfaitement sélectif des graminées.
- Excellent rapport qualité prix.

■ COMPOSITION

240 g/l de 2,4 D
120 g/l de dichlorprop-p
(sous forme d'esters).
A.M.M. n° 2030332 déposée sous le nom DEBROUSSAILLANT 2D P par NUFARM S.A.
Classement **Xn**

■ UTILISATION

Le DEBROUSSAILLANT PFC est destiné à la destruction des broussailles sur pied à port dressé bien développées.
Il s'utilise à proximité des bâtiments, aux abords des fossés, talus, clôtures, sur le bord des routes, etc.

■ MODE D'ACTION/EFFICACITE

Les deux matières actives du **DEBROUSSAILLANT PFC,** parfaitement complémentaires, possèdent une action systémique entrainant la destruction totale des espèces ligneuses et semi-ligneuses.
La formulation ester permet une grande rapidité d'action.
Le **DEBROUSSAILLANT PFC** ne contient que l'isomère actif du dichlorprop, à savoir le dichlorprop-p. Cela permet une réduction des concentrations dans la formulation et des doses de matières actives apportées à l'hectare, un point positif sur le plan environnemental.
LE DEBROUSSAILLANT PFC est efficace sur Robinier Faux Acacia, Orties, Ronces, Ajoncs, Eglantier, Genêt, Epine Noire, Mérisier, Osier, Vigne Vierge, Sureau, Tremble, Chêne, Erable, Orme, etc.
Sélectif des graminées, le **DEBROUSSAILLANT PFC** permet de conserver un couvert végétal et d'éviter l'érosion.

■ DOSE HOMOLOGUEE

Dévitalisation des broussailles (sur pied) : 1,5 l/hl d'eau

■ MODE D'EMPLOI

1) Epoque d'utilisation :

Fin de printemps / début d'été sur végétation en fin de croissance ou à l'automne en période de descente de sève.
Une pluie survenant après l'application ne nuit pas à l'efficacité du traitement dans la mesure où les plantes traitées ont eu le temps de sécher.

2) Dose d'emploi :

Le DEBROUSSAILLANT PFC s'utilise à raison de 1,5 l dans 100 l d'eau.
Pulvériser la bouillie ainsi préparée à raison de 0,2 à 0,3 l au m^3 de broussailles.
Sur une végétation homogène, cela correspond à 1000 à 1500 l de bouillie pour un hectare.
La végétation à détruire doit être mouillée uniformément à la goutte tombante.

3) Précautions d'emploi :

- Ne pas traiter en période d'arrêt de la végétation, en période de sécheresse, par temps de pluie ou de fortes chaleurs.
- Réaliser le traitement à l'aide d'une lance arboricole munie d'une buse adaptée.
- Eviter toute dérive de pulvérisation sur les plantes ou les cultures voisines.
- Eviter toute consommation des plantes traitées par les animaux durant le mois suivant le traitement.

■ CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 litres
(code article : 43328/5)

Janvier 2006

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande